

ENGAGEMENTS POPASCH

Pour une formation de qualité, accessible et inclusive.

Chez POPASCH, nous nous engageons à offrir des prestations de formation de qualité, accessibles et inclusives. Nos engagements se déclinent en trois axes principaux : la qualité de nos services, l'accessibilité pour tous, et le professionnalisme de nos formateurs. Ces engagements sont au cœur de notre mission, visant à garantir une expérience de formation optimale et à soutenir l'épanouissement de chaque apprenant.

ACCESSIBILITÉ

Notre engagement en matière d'accessibilité

Chez POPASCH, nous nous engageons à garantir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes nos prestations de formation. Cette charte formalise notre engagement et définit les actions concrètes que nous mettons en œuvre pour favoriser l'égalité des chances et soutenir nos apprenants dans un environnement inclusif.

CADRE LÉGAL

Cette charte s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 (Loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (extrait de la loi du 11 février 2005).

NOS ENGAGEMENTS

Diffusion de l'information

- Diffuser des informations accessibles, détaillées et vérifiables sur les prestations : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation, et accessibilité aux personnes handicapées.

Prise en compte des situations de handicap

- Mettre en œuvre des moyens adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et fournir des informations claires sur les conditions de déroulement de la prestation, incluant les modalités d'accès.

Adaptation des prestations

- Adapter les prestations, les contenus, l'accompagnement et le suivi aux objectifs et besoins spécifiques des bénéficiaires, y compris en situation de handicap, en lien avec des structures spécialisées.

Veille réglementaire

- Réaliser une veille légale et réglementaire sur la formation professionnelle et exploiter les enseignements, incluant la réglementation en matière de handicap.

Veille sur les innovations pédagogiques et technologiques

- Participer à des conférences, colloques, salons, groupes de réflexion sur les innovations pédagogiques et technologiques pour améliorer les prestations pour les personnes en situation de handicap.

Mobilisation des expertises, outils et réseaux

- Mobiliser des expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

POPASCH s'engage à créer un environnement de formation inclusif et accessible à tous. Cette charte reflète notre détermination à soutenir et accompagner les personnes en situation de handicap, garantissant ainsi une égalité des chances dans l'accès aux formations.

QUALITÉ

Notre démarche qualité

Conformément au décret qualité formation n°2015-790 art. L.6316,1 du 30/06/2015, l'organisme de formation POPASCH met son expérience et ses connaissances au service du client. Nous n'acceptons que les actions de formation pour lesquelles nous sommes compétents et nous nous portons garants des compétences des intervenants ainsi que des méthodes et outils mis en œuvre dans l'accomplissement des actions de formation.

Chaque action de formation est effectuée avec l'honnêteté et l'application que le client est en droit d'attendre d'un organisme de formation qualifié et certifié. Chaque formation est réalisée dans un esprit de rigoureuse indépendance à l'égard des tiers et au mieux des intérêts du client.

NOS ENGAGEMENTS

Répondre aux spécifications

- Répondre aux spécifications d'un cahier des charges en tenant compte des besoins de l'entreprise cliente.

Documentation complète

- Fournir tous les documents nécessaires de la conception à la réalisation jusqu'au suivi de l'action :
 - La proposition (réponse au cahier des charges) ou le devis.
 - La convention de formation ou le bulletin d'inscription intégrant le recueil des attentes.
 - La convocation intégrant tutoriels, livret d'accueil et règlement intérieur.

- Les programmes (fiches techniques).
- Les feuilles de présence.
- L'évaluation des compétences en amont de la formation, l'évaluation de la satisfaction « à chaud » et l'évaluation des acquis « à froid ».
- Les attestations individuelles de formation.
- Les documents et questionnaires de suivi pour les responsables des actions de formation.

Compétence des formateurs

- Faire intervenir des consultants-formateurs expérimentés dans le domaine souhaité et régulièrement mis à niveau.

Amélioration continue

Améliorer les prestations en tenant compte des évaluations des participants.

Suivi personnalisé

- Mettre en place un suivi personnalisé pour chaque apprenant afin d'assurer une continuité et une progression dans l'acquisition des compétences.

Transparence

- Assurer la transparence des informations sur les modalités de déroulement de la formation et les résultats attendus.

Évaluation et feedback

- Procéder à des évaluations régulières et recueillir des feedbacks pour ajuster et améliorer constamment les formations.

Innovation pédagogique

- Intégrer les innovations pédagogiques et technologiques dans les formations pour répondre aux besoins actuels et futurs des apprenants.

DÉONTOLOGIE

Notre engagement en tant que formateur

Transparence sur les compétences

- Transmettre les informations sur les compétences des formateurs afin de démontrer notre engagement dans l'amélioration continue de leurs compétences (CV, diplôme, certification...).

Cadre et objectifs

- Établissement d'un cadre déontologique pour protéger les stagiaires, formateurs et parties prenantes impliquées.
- Engagement à respecter les normes légales et éthiques professionnelles dans toutes les interventions de formation.

Engagement envers les stagiaires

- Engagement à prévenir les interruptions de parcours et les abandons en favorisant le développement professionnel et personnel des apprenants, en les questionnant tout du long de formation.
- Réalisation d'un tour de table pour comprendre les attentes des participants au début de chaque formation.

Principes déontologiques

- Respect de la personne, indépendance, honnêteté, neutralité et confidentialité professionnelle.
- Interdiction de toute forme de discrimination et garantie de confidentialité absolue sauf en cas de risques identifiés pour l'action.

Transmission des documents administratifs

- Transmettre les documents administratifs pendant les sessions de formations : fiches d'évaluation et feuilles de présence.

Assistance pédagogique post-formation

- Assurer une assistance pédagogique ponctuelle par email pendant 1 mois à l'issue de la formation.

Prise en compte des insatisfactions

- Prendre en compte toute insatisfaction exprimée par les stagiaires pendant la formation dans un souci constructif d'amélioration continue de la qualité de service.

Définition d'un plan d'amélioration continue

- Participer à la définition d'un plan d'amélioration continue, et mettre en œuvre les adaptations identifiées.

Innovation pédagogique

- Intégrer les nouvelles méthodes pédagogiques et technologies pour améliorer continuellement l'expérience de formation des stagiaires.

Collaboration avec les équipes des financeurs

- Travailler en étroite collaboration avec les équipes administratives et pédagogiques pour garantir la cohérence et la qualité des formations dispensées.

Poposch®